

## Édito

Présidentielle 2017

## Des communes fortes et vivantes au service des citoyens



Le Panorama des communes nouvelles, que l'AMF publie en partenariat avec la Caisse des dépôts, constitue un ouvrage à deux entrées. Il retrace et illustre une reconstitution territoriale inédite. 517 communes nouvelles ont été

créées ces deux dernières années, fédérant les énergies de 1 760 équipes municipales. Ce mouvement démontre la faculté d'adaptation des territoires au temps présent et aux exigences de l'avenir. Le conservatisme ne se situe pas là où certains cercles aiment à le dénoncer. Faut-il rappeler que les dispositifs souples proposés et défendus par l'AMF ont suscité à l'origine une forme de scepticisme ? Il y a là une preuve par l'exemple que les communes s'inscrivent dans une conception dynamique et moderne.

Ce mouvement doit en entraîner d'autres : les textes législatifs et réglementaires qui autorisent, facilitent et accompagnent sont plus efficaces que ceux qui prescrivent, contraignent et enferment.

Il démontre une nouvelle fois l'importance de disposer de cadres législatifs et réglementaires pragmatiques ouverts à l'expérimentation et à la diversité des situations. Par ailleurs, il apporte la preuve que le cadre institutionnel en général, et l'organisation du bloc communal en particulier, doivent pouvoir s'adapter au projet défini par les élus de terrain, les acteurs locaux et les citoyens. C'est l'objet du message du Manifeste de l'AMF « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens », adressé aux candidats à la présidence de la République. Il traduit la demande de l'AMF d'une relation partenariale de confiance avec l'État pour définir et construire, conjointement, les politiques publiques.

En soutenant ce Manifeste par un vœu des conseils municipaux ou communautaires, les maires et présidents de communautés pourront relayer sur chaque territoire cette exigence pour que la France réussisse par ses communes.



## La commune confortée par les candidats

« Un évènement exceptionnel » : François Baroin et André Laignel, président et premier vice-président délégué de l'AMF, n'ont pas caché, le 22 mars, leur fierté et leur satisfaction d'organiser, pour la première fois dans l'histoire de l'Association, un Rassemblement exceptionnel avec les candidats à l'élection présidentielle, avec *franceinfo* et en partenariat avec les chaînes parlementaires.

À un mois du scrutin, et devant 800 maires et présidents d'intercommunalité venant de 96 départements de métropole et d'outre-mer réunis à la Maison de la Radio, les candidats sont venus exposer leurs projets relatifs aux collectivités locales. « Il n'est bien sûr pas question à l'issue des débats que l'AMF appelle à voter pour tel ou tel candidat, mais les maires vont avoir l'occasion d'enregistrer ce que chacun a à dire », a expliqué en préambule le président de l'AMF. François Baroin a rappelé les grands principes du Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité, adopté en février, et les quinze engagements sur lesquels l'AMF a invité les candidats à prendre position. Malicieusement, André Laignel a anticipé le fait que « les maires auront sans doute beaucoup de déclarations d'amour aujourd'hui mais nous préférons les preuves d'amour », averti le premier vice-président délégué de l'AMF.

Les candidats se sont succédés au pupitre selon un cadencement parfaitement réglé : 15 minutes d'expression libre puis un temps pour répondre aux questions posées par des présidentes et présidents d'Associations départementales de maires. Principal enseignement de ce grand oral : les candidats ont unanimement formulé un vibrant plaidoyer en faveur de la commune, en soulignant sa place déterminante dans l'organisation territoriale et en rejetant toute intercommunalité forcée. Sur le plan financier, ils ont en partie répondu aux attentes de l'AMF. Dans son allocution, François Baroin avait insisté sur la nécessité pour l'État de bâtir avec les collectivités un « pacte financier garantissant, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités ». Une majorité de candidats s'est prononcée en faveur d'une stabilisation des dotations de l'État, voire d'une hausse de ses concours aux communes. Certains ont proposé une baisse des dotations, concertée avec les élus et assortie de contreparties. En conclusion, François Baroin, André Laignel et les membres du Bureau exécutif se sont félicités que ce Rassemblement ait permis à l'AMF « de montrer le visage de la démocratie locale dans la force de son unité », selon le 1<sup>er</sup> vice-président délégué.

# Les candidats à la présidentielle devant les

**ILS ONT DIT ...** les principaux extraits des déclarations des candidats et des représentants de l'AMF lors du Rassemblement exceptionnel à la Maison de la radio.

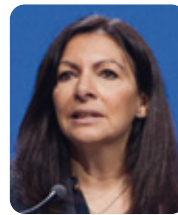


**François Baroin**, président de l'AMF

« Il y a une petite patrie, la commune, que nous incarnons tous », a souligné François Baroin, dans son intervention en ouverture du Rassemblement du 22 mars. Il a rappelé les grands principes du Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Cela « appelle un changement profond des relations entre l'État et les communes », a-t-il résumé, en insistant sur la nécessité pour l'État de bâtir avec les collectivités un « pacte financier garantissant, pour la durée de la mandature, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités ». François Baroin a rappelé que « la liberté, l'égalité, la fraternité, c'est nous, les maires, qui les garantissons au quotidien par la mise en œuvre de nos actions », aux côtés de l'État. « Nous sommes plein de confiance dans l'avenir, et nous pensons que c'est possible et atteignable », a indiqué le président de l'AMF.

blement permet de savoir : « Qui est pour la destruction des communes ? Qui est pour poursuivre le supplice du garrot financier ? » avec la baisse des dotations. Il a également insisté sur deux autres points : la nécessité de privilégier la subsidiarité « Laissons les communes faire ce qu'elles savent faire et déléguer ce qu'elles ne peuvent pas faire ». Et l'impératif de concevoir un aménagement « qui parle à tous les territoires car la ruralité est en souffrance ! ». En conclusion, le premier vice-président délégué s'est demandé si, apparaîtrait un candidat capable « d'audace » au terme de cette journée. « Et l'audace, ce serait de nous donner de la liberté, la liberté de créer et d'agir, car on ne réussira pas la France sans les communes ! »



**Anne Hidalgo**, maire de Paris

« Maire est un mot unique et singulier, un des seuls qui inspire confiance à nos concitoyens car le maire est le centre de gravité des territoires. Ce n'est pas à une corporation que les candidats s'adressent aujourd'hui mais aux sentinelles de la République que nous sommes.

L'État doit être stratège et ne pas se substituer aux communes. Nous avons atteint le seuil critique dans la baisse des dotations. Au-delà, l'État fragiliserait notre pacte républicain. Le maintien de notre capacité d'investissement est décisif pour le pays. Nous ne creusons pas la dette, nous construisons l'avenir ! Que l'État nous laisse être maire pour et avec les citoyens ! »



**André Laignel**, premier vice-président délégué de l'AMF

Évoquant également le Manifeste, André Laignel, a rappelé que ce n'était « pas un exercice facile » de mettre au point un texte commun, représentant l'AMF « dans toute sa diversité ». Pour le maire d'Issoudun, ce Rassem-

## Les interventions des présidents des associations départementales de maires

Après les interventions des candidats et du politologue Pascal Perrineau, grand témoin de l'événement, la parole a été donnée à la salle et plus précisément aux présidents des associations départementales (PAD) de maires qui ont interrogé les candidats sur les finances locales, la place de la commune, l'environnement, les services publics...

**Marie-Claude Jarrot**, PAD des maires de Saône-et-Loire (71), **Armelle Bothorel**, PAD des maires et des présidents d'EPCI des Côtes-d'Armor (22), **Isabelle Briquet**, PAD des maires de Haute-Vienne (87), **Jean-Pierre Vérán**, PAD des maires du Var (83), **Philippe Bouyssou**, PAD des maires du Val de Marne (94), **Françoise Gatel**, PAD des maires d'Ille-et-Vilaine (35), **Bernard Vauriac**, PAD des maires de la Dordogne (24),

**Anne-Marie Coulon**, PAD des maires et présidents de communautés de Vendée (85), **Michel Vergnier**, PAD des maires de la Creuse (23), **Valérie Lacroute**, PAD des maires et des présidents d'intercommunalité de Seine-et-Marne (77), **André Flajolet**, PAD des maires et présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais (62), **Pierrette Daffix-Ray**, PAD des maires du Puy-de-Dôme (63), **Jean-Claude Pioche**, PAD des maires de Guadeloupe (971), **Claude Halbecq**, PAD des maires du département de la Manche (50), **Stéphane Fouassin**, PAD des maires de La Réunion (974), **Christian Bilhac**, PAD des maires du département de l'Hérault (34), **Pilar Chaleyssin**, PAD des maires et présidents d'EPCI du Gard (30), **Ludovic Rochette**, PAD des maires et des présidents d'intercommunalité de la Côte-d'Or (21).

# maires et présidents d'intercommunalité



**Nathalie Arthaud**  
(Lutte ouvrière)

« Depuis cinq ans, des milliards ont été pris par l'État aux collectivités ! Au final, c'est la population qui subit car cela se traduit par moins de services et d'équipements. L'État est cynique car il fait porter l'impopularité sur les maires. (...) Je suis favorable à une augmentation des dotations. »



**David Rachline**  
(représentant Marine Le Pen, Front national)

« Nous proposons une revalorisation du rôle et du statut des maires des petites communes. Cela prendrait la forme d'une revalorisation de leurs indemnités et de mesures facilitant le retour à la vie professionnelle après l'exercice du mandat. »



**François Asselineau**  
(Union populaire républicaine)

« 587 maires m'ont parainé et j'ai vu chez beaucoup d'entre eux un désarroi extraordinaire face aux réformes territoriales. (...) Je propose d'arrêter immédiatement les fusions forcées de communes (...) en instituant le principe d'un référendum permettant de recueillir l'avis de la population avant tout projet en ce sens. »



**Jean Lassalle**  
(sans étiquette)

« J'abrogerai la loi NOTRe pour réhabiliter la commune et la fierté d'être maire. (...) Je ne veux pas de ces grandes intercommunalités. J'ai beaucoup aimé la première génération de communautés de communes qui étaient des outils au service des communes. »



**François Fillon**  
(Les Républicains)

« La nouvelle relation entre l'État et les collectivités sera basée sur la transparence et le respect des engagements réciproques. (...) Je veux changer de méthode : l'État n'imposera plus ses choix aux élus et leur laissera la liberté de s'organiser. (...) Les communes ne doivent plus être les obligées de l'État. »



**Philippe Poutou**  
(Nouveau parti anticapitaliste)

« Il est important de donner des moyens aux élus pour offrir des services de qualité à la population. Il faut satisfaire les besoins fondamentaux de la vie et veiller à ce que personne ne soit démuné ou exclu. Il faut préserver le collectif. (...) Il faut retrouver un système de péréquation pour redonner plus de moyens aux petites communes et moins aux grandes villes. »



**Emmanuel Macron**  
(En marche !)

« Je suis favorable au maintien du régime actuel de l'élection des conseillers communautaires dans le cadre des élections municipales sur la base du fléchage. En revanche, la question se pose de façon différente pour les métropoles. L'élection des conseillers métropolitains est plus complexe et il faut faire du cas par cas. »



**Benoît Hamon**  
(Parti socialiste)

« J'ai acquis la conviction que rien n'est possible dans cette période difficile sans les communes, qu'il s'agisse de l'accueil des réfugiés ou de la réussite de la transition écologique (...) Il faut mettre fin au désenchantement actuel qui se nourrit notamment d'une baisse des services publics de plus en plus mal vécue dans les territoires. »



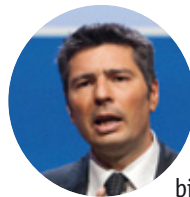
**Jacques Cheminade**  
(Solidarité et progrès)

« Je suis contre la suppression de la taxe d'habitation dont les bases doivent être actualisées et qui devraient reposer pour 60 % sur la nouvelle valeur vénale et pour 40 % sur les revenus des habitants. (...) Il est essentiel d'avoir un statut de l'élu de proximité. Il faut voir dans l'ensemble cette question et l'étudier avec ceux qui ont l'expérience et ont exercé cette fonction. »



**Nicolas Dupont-Aignan**  
(Debout la France)

« Nous assistons depuis plusieurs années à un grand démenagement du territoire. (...) Je veux restaurer un État garant d'une politique nationale d'aménagement du territoire corrigeant les inégalités et permettant notamment d'éviter la casse des territoires ruraux au bénéfice du tout métropole. »



**François Cocq**  
(représentant Jean-Luc Mélenchon, La France insoumise)

« Il faut mettre fin au binôme métropoles-régions qui crée de la compétition et de la mise en concurrence entre les territoires, (...) et s'érige au centre de zones de relégation spatiale, sociale, économique, écologique et même démocratique. »

## Revivez la journée du 22 mars

Retrouvez les interventions des candidats, les questions des élus, les vidéos et photos, les articles de *Maire info* sur : <http://22mars.amf.asso.fr/>





Les interventions des onze candidats à l'élection présidentielle ont eu lieu dans le studio 104 de la Maison de la Radio.



Les membres du Bureau exécutif avec Anne Hidalgo et Mathieu Gallet, PDG de Radio France.



Le Bureau exécutif de l'AMF.



Pascal Perrineau, politologue, grand témoin.



L'équipe de l'AMF réunie avant l'ouverture des portes.



La salle du studio 104.



Marie-Ève Malouines, PDG de LCP, et Emmanuel Kessler, PDG de Public Sénat.

## Très fort succès médiatique pour cette journée inédite

Le Rassemblement a réuni 800 maires et présidents d'intercommunalité devant les 11 candidats à l'élection présidentielle 2017 (ou leurs représentants). Plus de 200 journalistes ont couvert ce grand moment démocratique. Les partenaires de l'AMF ont été d'importants relais : *franceinfo* avec la diffusion de reportages sur les initiatives locales dès le mois d'octobre 2016 ; les chaînes parlementaires *LCP-Public Sénat* qui ont diffusé en direct l'intégralité de la journée. Les médias audiovisuels nationaux ou régionaux ont aussi largement relayé l'événement avec 15 h d'antenne. Les retombées de presse écrite n'en sont pas moins impressionnantes avec 5 500 000 lecteurs. Au-delà, les réseaux sociaux ont également contribué à valoriser les débats. Tous les médias confondus se sont fait l'écho des préoccupations des élus comme de l'importance des communes pour les Français.

AVANT LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2017

# Transfert des pouvoirs de polices spéciales

Après les recompositions intercommunales intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau président de l'EPCI va se voir attribuer automatiquement certains pouvoirs de polices spéciales. Toutefois, avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, les maires ont la possibilité de s'opposer à ce transfert (dans le délai de six mois suivant l'élection du nouveau président ou le transfert de la compétence).

Le président de l'EPCI peut également renoncer à exercer les pouvoirs de polices dès lors qu'un maire a manifesté son opposition au transfert. Les compétences voirie, assainissement (collectif et non collectif) et habitat indigne sont notamment concernées ainsi que la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et la collecte des déchets devenues compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier. Le contenu et l'étendue des pouvoirs de polices varient d'une compétence à l'autre. Il convient d'apporter une vigilance particulière au dispositif dans la mesure où l'exercice de certains pouvoirs de polices spéciales s'avère lourd de conséquences. En matière de voirie, les pouvoirs de polices spéciales consistent d'une part dans la police de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voies publiques intercommunales et communales, reconnues ou non d'intérêt communautaire et, d'autre

part, dans l'attribution des autorisations de taxi. En matière d'assainissement et de collecte des déchets, il s'agit de règlementer les activités : élaboration du règlement d'assainissement et du règlement de collecte des déchets notamment. Concernant les aires d'accueil des gens du voyage, le président prendra un arrêté d'interdiction du stationnement des caravanes en dehors des aires d'accueil.

En matière d'habitat indigne, les pouvoirs de polices spéciales recouvrent la possibilité de mettre en œuvre les procédures de péril et des édifices menaçant ruine, la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation ainsi que la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation. Même en cas de transfert des pouvoirs de polices au président de l'EPCI, les maires sont seuls titulaires des pouvoirs de police générale et restent officiers de police judiciaire. Les agents de police municipale recrutés par l'EPCI ainsi que les agents spécialement assermentés peuvent assurer, sous l'autorité du président de l'EPCI, l'exécution des décisions prises dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de polices « spéciales ».

Retrouvez la note AMF sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (réf. CW12645) et le modèle d'arrêté d'opposition au transfert (réf. CW23634).

## Pôle emploi

L'accord-cadre signé entre l'AMF et Pôle emploi, le 16 novembre 2016, prévoit notamment dans sa mise en œuvre (axe 2), des échanges d'informations et de données entre les collectivités territoriales et les agences locales. Outre la mise à disposition des statistiques mensuelles, par commune, un tableau compilant les données sur les demandeurs d'emploi par EPCI sera publié tous les six mois sur le site [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org). Il est également prévu à terme la mise à disposition sur ce site des offres d'emploi des collectivités. Enfin, les correspondants régionaux chargés d'accompagner les collectivités sur le volet indemnisation ont été nommés. Les coordonnées de ces correspondants pourront être demandées à [valerie.brassart@amf.asso.fr](mailto:valerie.brassart@amf.asso.fr).

## Sécurité routière

Le 4 avril dernier, l'AMF et la Délégation interministérielle à la sécurité routière (DSCR) ont signé une charte de partenariat, qui entend conforter tant les interventions de l'État que des collectivités en matière de sécurité routière. Elle vise aussi à accroître la collaboration entre l'AMF et l'État pour diffuser de l'information et organiser des manifestations communes.

Voir [www.amf.asso.fr/réf. BW24482](http://www.amf.asso.fr/réf. BW24482)

## ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AMF

Afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans l'application des règles actuelles de co-financement, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF) ont récemment mis en place un groupe de travail.

Ce dernier est chargé d'étudier l'impact de ces difficultés sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants ainsi que sur le développement de l'offre. Il a également pour mission de formuler des propositions d'évolution.

Afin de disposer d'éléments concrets à présenter au groupe de travail Petite enfance, réuni le 31 mars 2017, l'AMF a récemment lancé une enquête. 34 % des communes y ont déjà répondu.

Les résultats ainsi que les propositions de l'AMF sont disponibles sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

### NOUVEAUX PROGRAMMES D'ACTIONS

En vue de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le ministère de l'Écologie vient de publier le nouveau cahier des charges sur les programmes d'actions de prévention contre les inondations « PAPI 3 ». Portés par les collectivités ou leurs groupements, à l'échelle des bassins de risque, ces programmes permettent de mobiliser l'ensemble des actions pour une gestion intégrée des risques pour réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. La validation des programmes enclenche des financements prioritaires du fonds Barnier mais aussi des régions, des départements, du Feder et des agences de l'eau selon les projets. Le nouveau dispositif, dont la procédure a été simplifiée, s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Voir [www.amf.asso.fr/réf. BW24456](http://www.amf.asso.fr/réf. BW24456)

## Accueils de loisirs

L'arrêté du 28 février 2017 vient pérenniser la possibilité offerte au préfet d'autoriser, sous conditions, aux personnes titulaires du BAFD d'exercer des fonctions de direction des accueils de loisirs périscolaires ouverts pour une durée de plus de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs.

L'employeur doit alors s'engager par écrit à inscrire ces personnes dans une démarche de professionnalisation. La dérogation accordée ne peut excéder trois ans, prorogable deux ans si cette démarche est en cours.

Référence : NOR : VJS1633196A



## La vie du réseau

### L'AMF à vos côtés

Le 7 mars dernier, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association départementale (AD) des maires de l'Essonne, Nathalie Brodin, chef du département des Finances et les conseillers techniques Claire Gekas, Aurore Vigouroux et Assane Fall, ont présenté la loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016. Lors de l'assemblée générale de l'AD des maires du Loir-et-Cher, le 23 mars, Geneviève Cerf-Casau, responsable du département de l'Administration et de la gestion communales, est intervenue sur le statut de l'élu et l'état civil et Sébastien Ferriby, conseiller technique du département de l'Action sociale, éducative, sportive et culturelle, a abordé les problématiques liées à la restauration scolaire.

### Panorama des communes nouvelles

En deux ans, 517 communes nouvelles ont été créées en s'appuyant sur la libre volonté de 1 760 élus volontaires, actant ainsi une véritable révolution territoriale. Face à cette dynamique, l'AMF, à l'origine du dispositif, vient de publier, en partenariat avec Territoires Conseils (Caisse des Dépôts), un Panorama des communes nouvelles. Cet ouvrage, réalisé par le professeur Vincent Aubelle, dresse un état des lieux à travers l'analyse de ces 500 communes nouvelles et met en lumière les perspectives d'avenir. L'AMF démontre, au travers de cette étude, ses travaux et son implication, mais aussi celle de ses élus et ses services, pour des « communes nouvelles plus fortes mais aussi plus vivantes ».

A télécharger sur [www.amf.asso.fr/réf. BW24442](http://www.amf.asso.fr/réf. BW24442).

### Déchets papiers : lancement des appels à projets 2017

Ecofolio, l'éco-organisme des papiers, a exceptionnellement prolongé le dispositif des aides pour l'accompagnement au changement en 2017, avec une enveloppe de 6 millions d'euros. Il permet de financer jusqu'à 75 % des projets d'amélioration de la collecte des papiers des ménages, du tri des papiers et de la collecte des papiers de bureaux.

Entre 2013 et 2016, 136 projets ont été aidés pour un montant de 30 millions d'euros. Le montant éligible du projet doit être d'au moins 53 400 euros et l'aide est plafonnée à 800 000 euros. Les dossiers peuvent être retirés auprès d'Ecofolio et déposés avant le 15 juin prochain à 16 heures. A partir de 2018, Ecofolio financera des projets dans le cadre de son nouvel agrément.

Contact : [mbrandon@ecofolio.fr](mailto:mbrandon@ecofolio.fr)

### Marianne du civisme 2017

2017 est une année électorale majeure en France. Pour pallier l'abstentionnisme et afin de mobiliser les citoyens et les inciter à user de leur droit de vote au moment des consultations électorales, la Fédération des anciens maires et adjoints de France (FAMAF), en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), propose aux communes de participer au concours « La Marianne du civisme ». Il s'agit de distinguer et de valoriser les communes ayant obtenu le plus fort taux de participation aux élections présidentielle et aux législatives de 2017.

Les trophées nationaux des Mariannes seront remis aux communes gagnantes lors du prochain Congrès des maires de France en novembre 2017.

Contact : [www.famaf.fr](http://www.famaf.fr)

### AGENDA DE L'AMF

- 19 avril  
Commission Politique de la ville et Cohésion sociale
- 28 avril  
Groupe de travail Développement économique
- 16 mai  
Commission Fonction publique territoriale et Ressources humaines
- 30 mai
  - Commission des Finances
  - Rencontre de l'AMF sur la révision des valeurs locatives
- 22 juin  
Comité directeur de l'AMF
- 27 juin  
Commission des communes et territoires ruraux

### AGENDA DES AD

- 28 avril  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires des Hautes-Pyrénées
- 17 au 21 mai  
Congrès de l'ANDAM
- 21 juin  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Charente
- 23 juin  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Cantal
- 24 juin  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Cher
- 28 juin  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Jura
- 30 juin
  - Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Loire Atlantique
  - Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Vendée

### LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 345  
D'AVRIL 2017

**Politiques** Les politiques d'investissement des communes et intercommunalités  
**Cahier** communes nouvelles  
**Enquête** Les groupements hospitaliers de territoire  
**Dossier** Gemapi : le compte à rebours a commencé

### MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 345. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques p.1 à 4 : © Roland Bourguet, Aurélien Faigy et Arnaud Février



L'AMF sur Twitter  
@l\_amf

Retrouvez  
la page officielle  
de l'AMF sur  
[https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)  
13 600 abonnés